

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 256

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

Le rapport, si impatiemment attendu de la Commission d'experts de la S. d. N. sur la traite des femmes, est sorti de presse l'autre semaine. Le *Mouvement Féministe* en publiera dans son prochain numéro, un compte-rendu détaillé, que nous signalons dès aujourd'hui à l'attention de nos lecteurs: en effet, il est rare de se trouver, au sujet de l'infâme trafic, en face d'une documentation aussi abondante, et que, disons-le bien haut, sans la S. d. N. et son organisation, on ne serait pas arrivé à recueillir. Or connaître l'étendue d'un mal, n'est-ce pas déjà une bonne partie du chemin fait pour pouvoir le combattre efficacement?...

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session de printemps vient de réunir nos députés à Berne. A l'ouverture, les présidents des deux Chambres, MM. Schoepfer et Maillefer ont rappelé avec émotion le souvenir de deux collègues très estimés, décédés depuis Noël: MM. les conseillers nationaux Hofmann, ancien président du Conseil, et Charles Naine, auquel même ses adversaires politiques ont reconnu un esprit toujours loyal et indépendant, servant sa cause sans ambition personnelle.

Puis on passe à l'ordre du jour, dont un des sujets est d'un intérêt tout spécial pour nous: la loi fédérale sur la tuberculose, si impatiemment attendue par nombre de médecins et d'institutions sociales.

La tuberculose est, en effet, un fléau social dans notre pays, où pourtant les conditions climatiques sont les meilleures, et où les étrangers affluent pour chercher la guérison de cette terrible maladie. 7000 personnes sont victimes de la tuberculose annuellement! Le bacille ne respecte aucune frontière; aussi faut-il, pour enrayer sa marche, prendre des mesures coordonnées et organiser systématiquement la lutte dans tout le pays. Le principe même d'une législation fédérale n'est donc combattu par personne.

Les socialistes et les communistes ont relevé avec raison l'influence néfaste qu'exercent dans ce domaine une alimentation insuffisante et des logements insalubres. Mais il était réservé à un médecin, le Dr Hoppeler, d'émettre des doutes sur la nécessité de légiférer sur la lutte contre la tuberculose dans un moment où la mortalité par cette maladie est en baisse, et où les finances fédérales sont mal en point! « Notre soi-disant conscience sociale, a-t-il dit, nous amène à nous livrer à un

sport social (!), qui consiste à nous décharger sur l'Etat pour éviter de faire des sacrifices individuels. Combattre la chasse aux plaisirs, l'alcoolisme, serait plus efficace que toutes les mesures d'hygiène en matière de logements et d'alimentation. » D'accord avec lui pour déterminer dans l'alcoolisme une des causes profondes de la tuberculose, nous n'ajouterons rien quant au reste de ce discours sur la maturité de cet esprit masculin,...

L'entrée en matière votée sans opposition, on passe à la discussion des articles de la loi. Le texte ayant déjà été analysé ici même¹, nous nous bornerons à indiquer les changements qu'y a apportés le National. A l'article 2, la déclaration obligatoire du médecin ne s'étendra qu'aux malades qui constituent un danger de contagion pour leur entourage. Les articles 5 et 6 sont réunis en un seul, qui place les élèves et le corps enseignant des écoles et des instituts sous contrôle médical. Dans certains cas, les personnes qui constituent un danger de contamination pour la jeunesse qui leur est confiée, et qui seront ainsi privés de leur gagne-pain, pourront réclamer une subvention, qui ne portera pas le caractère de l'assistance. Nous sommes heureuse de retrouver dans le texte du Conseil National cette disposition, supprimée par le Conseil des Etats, et qui a fait l'objet d'une pétition de nos Sociétés féminines². Mais la crainte des conséquences financières a malheureusement fait repousser une proposition analogue concernant le personnel des usines et des ateliers.

L'article 9, qui interdisait la vente de remèdes secrets pour le traitement de la tuberculose, a été supprimé « parce qu'il serait dangereux de mobiliser contre la loi tous les charlatans qui ont une imposante clientèle! » Quelle funeste concession à la bêtise humaine! L'article 11 autorise les cantons à prendre des mesures dans le domaine de l'hygiène des habitations. Le National s'est rangé ici à la décision du Conseil des Etats, en écartant l'alinéa selon lequel les cantons peuvent accorder des subsides pour l'amélioration de l'état de certains logements. Les socialistes ont encore proposé d'instituer au moyen des écoles un enseignement antituberculeux. Malgré les conseils donnés par M. Chuard à la Chambre de ne pas s'immiscer dans ce domaine, qui est du ressort cantonal, elle a donné suite à cette proposition. Les subsides votés en faveur des cantons et des dispensaires antituberculeux existants ont dépassé les propositions du Conseil fédéral, qui demandait d'affecter 4 millions de francs à ces postes.

Enfin, la loi a été adoptée dans son ensemble. C'est une

¹ Voir N° 224 du *Mouvement*.

² On trouvera le texte de cette pétition dans le N° 248 du *Mouvement*.

entre autres dans le service de dactylographie française du B.I.T. (28 sujets), que l'aptitude à la dactylographie ne peut être diagnostiquée par une étude unique, mais qu'elle dépend bien davantage d'aptitudes intellectuelles (mémoire, compréhension d'un texte, connaissance de la langue, orthographe, syntaxe, etc.) que des simples fonctions motrices. Excellente monographie, dont la méthode servira de modèle à des spécialistes pour étudier d'autres professions, selon leurs exigences psychologiques.

M. E.

Dr H. BERSOT: *L'Hygiène mentale de l'adolescente*, 1 vol. (Neuchâtel, 1925.)

Ce petit opuscule pourra rendre de grands services à des mères, à des éducatrices et aux personnes qui s'occupent des œuvres de jeunesse, non pas qu'il apporte beaucoup de nouveau — il emprunte l'essentiel de sa documentation au volume de Marguerite Evard: *L'Adolescente* (Neuchâtel, 1914); mais c'est une plaquette aisée à lire et à comprendre.

L'auteur pose d'abord la nécessité de l'action des Ligues d'hygiène mentale qui doivent soutenir les affaiblis, les aider par une éducation appropriée et, s'il y a lieu plus tard, par la rééducation dans une maison de repos, à triompher des prédispositions au névrosisme; elles ont pour objet également la mise en valeur des capacités mentales de l'être normal et l'aide aux périodes difficiles, afin d'éviter la mélancolie, tout en vivifiant sa vie spirituelle, en tonifiant son activité. L'adolescence est une de ces phases où il importe de bien diriger la formation des jeunes et de surveiller les tendan-

ces qui pourraient avoir de graves conséquences ultérieures — ce qu'on a répété déjà.

Après une étude physiologique de la puberté excellemment décrite, le médecin passe en revue ensuite la crise mentale: âge des enthousiasmes et des grands idéals, mais également des timidités exagérées aussi, de la réserve, de la pudeur, âge des rêveries et châteaux en Espagne, des amitiés, mais aussi de l'éveil de la vie sexuelle, âge des vocations, de la grande poussée d'altruisme, de la vie religieuse... et aussi, hélas! — la psychanalyse l'a mis en évidence et nul n'en peut ignorer — de chocs émotifs et de troubles moraux susceptibles d'engendrer plus tard une névrose ou une psychose à peine curable. L'hygiène mentale veillera à toutes ces manifestations minutieusement décrites par M. Evard, P. Mendousse, et autres psychologues; la sollicitude du médecin et d'éducateurs entendus peut, non seulement éviter une déviation de la crise vitale, mais corriger parfois un apport héréditaire, un caractère difficile, écarter du vice ou de la corruption qui résulterait d'une adolescence anormale.

De précieux conseils relatifs à l'hygiène physique d'abord — régime alimentaire, exercices corporels, vêtements, — et à l'hygiène des occupations et du sommeil, ne peuvent être détaillés ici, non plus que les paragraphes consacrés à l'hygiène du travail intellectuel, au comportement vis-à-vis de ces jeunes filles très suggestibles, aux influences de tous genres qui agissent sur l'imagination aisément surexcitée, sur l'instinct de la propreté et de la pudeur, et sur leur activité hypersensible; pour éviter des froissements, des

Les Congrès de l'été

Le cinquantenaire de la Fédération internationale des Amies de la jeune Fille.

Neuchâtel s'apprête à célébrer le cinquantenaire de la fondation de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille, et organise, à l'occasion de ce grand anniversaire, un Congrès qui durera du 31 mai au 3 juin 1927. Celui-ci débute par une cérémonie religieuse qui se déroulera à la Collégiale de Neuchâtel. Présidée par M. le pasteur Schloesing, qui occupe à Mulhouse le poste de pasteur français, cette manifestation sera rehaussée par de la musique d'orgue et des chœurs de circonstance. La présidente internationale de la Fédération y prendra également la parole.

Mercredi 1^{er} juin sera rempli par des travaux sur des sujets d'ordre moral et social, et cette journée se terminera par une manifestation officielle, à laquelle prendront part tous les invités au Congrès, délégués d'associations internationales, et représentants de nos gouvernements. Une soirée familière au Palais Rougement clôturera cette journée.

Les travaux reprendront jeudi matin, et, dans l'après-midi de cette seconde journée, tous les congressistes seront dirigés sur Grandson, où ils visiteront la Maison vaudoise d'éducation pour jeunes filles retardées. Le soir de ce même jour, il y aura une réunion publique avec projections lumineuses, où l'on verra défiler toute l'activité des Amies, sous forme de homes, de maisons hospitalières, etc.

Les séances du Congrès se termineront vendredi 3 juin. Excepté deux séances administratives réservées aux membres, elles sont toutes ouvertes au public, qui est cordialement invité à y prendre part.

(Communiqué par le Bureau central international des Amies de la Jeune Fille.)

L'élimination de la fatigue inutile dans l'industrie.

C'est à ce sujet, dont chacun comprend vite l'importance, que l'Association internationale pour l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie (nous abrégons son titre officiel, dont le français sent trop cruellement la traduction!...) consacrera son Cours de Vacances, qui aura lieu à Baveno sur les rives du Lac Majeur, du 19 au 25 juin. Les différentes conférences prévues porteront sur des points particuliers de l'état de fatigue, tels que *la fatigue oculaire, la fatigue de l'ouïe, la fatigue causée par des extrêmes de température, de poussière, de vapeur, etc., la fatigue causée par la position du travailleur, la fatigue de la journée de travail et les périodes de repos, etc., etc.*, et seront faites par des spécialistes, tels que Mrs. Gilbreth, la femme ingénieur bien connue, qui s'est fait une célébrité par ses études sur l'économie des forcés employés, M. Pear, professeur de psychologie à l'Université de Manchester, M. Carozzi, directeur du service d'hygiène industrielle au B.I.T., M. Lipmann, professeur de psychologie à l'Université de Berlin, d'autres encore.

Ce Cours de Vacances, réservé aux membres de l'Association (mais il est facile d'en devenir membre pour toute personne s'intéressant aux problèmes sociaux), nous paraît présenter un attrait tout spécial, non seulement par le cadre enchanteur que lui offrira le Lac Majeur au début de l'été, mais aussi par les sujets traités. Car, du travail industriel, les observations faites ne pourraient-elles pas s'étendre aussi à d'autres catégories de travaux, moins fatigants physiquement peut-être, mais auxquels on pourrait appliquer avec fruit les moyens préconisés pour lutter contre une fatigue résultant de températures, d'éclairages, de positions du corps mal réglées?

(S'adresser, pour tout renseignement, au Secrétariat de l'Association, 10, Goethestrasse, Zurich.)

Que faut-il entendre par la liberté en éducation?

Les lacs du sud des Alpes ont décidément le monopole des réunions prévues pour cet été! puisque c'est à Locarno que se réunira, du 3 au 15 août, le IV^{me} Congrès international d'Education nouvelle. Mais il est facile de se rendre compte que c'est une cause morale plus qu'esthétique qui a dicté le choix des organisateurs: car on voit bien, en parcourant le programme de ce Congrès, la place qu'y tient l'idée de la compréhension internationale, maintenant, toujours associée au nom de la charmante petite ville tessinoise! Citons les

œuvre sociale de grande importance. Si tout n'a pas encore été réglé selon le désir des spécialistes de la question, il y a tout lieu d'être heureux d'avoir atteint cette première étape, quitte à compléter cette législation dès que ce sera possible.

La question du régime des blés, qui avait si fortement ému les esprits lors de la votation du 5 décembre, a reparu à l'ordre du jour du National. Non pas qu'un nouveau projet qui ne comporte pas de monopole ait été soumis à la Chambre; on a simplement donné suite à la motion Duft, votée en décembre, de donner, par un arrêté fédéral, une base légale à la prolongation du régime actuel, jusqu'à ce qu'une nouvelle solution ait été trouvée. Cet arrêté fédéral remplace les pleins pouvoirs reconnus au Conseil fédéral pendant les années de guerre, et qui avaient permis l'établissement temporaire du monopole. La Chambre a voté cet arrêté sans tenir compte des scrupules constitutionnels qu'ont invoqués MM. Logoz, de Meuron et Hunziker.

La discussion du statut des fonctionnaires a été reprise par le Conseil des Etats sur les divergences qui ont surgi entre lui et le National. Fidèle à ses traditions conservatrices, la Haute Chambre a fait machine en arrière sur toute la ligne: elle s'est prononcée à nouveau en faveur de l'échelle de traitements antérieurement votée par elle, repoussant ainsi l'« échelle Graf », considérablement plus élevée, adoptée par le National; elle a maintenu sa décision quant aux taux des indemnités de résidence, que le National avait dépassée en votant la création d'une 6^{me} classe supérieure; elle est revenue au taux des allocations pour enfants de 120 fr. au lieu de 150; elle a décidé à une faible majorité d'entrer en matière sur un projet complémentaire du Conseil fédéral, qui propose une prolongation temporaire de la durée de travail dans le service des C.F.F., et enfin elle a repoussé par 17 voix contre 16 la compensation financière que le Conseil fédéral offrait alors aux cheminots, au moyen de primes à prélever sur les économies que réaliserait cette prolongation du travail! Loin d'être liquidées, les divergences entre les deux Chambres se sont donc accrues au contraire, et le fossé entre l'aile nord et l'aile sud du Palais fédéral ne semble jamais avoir été aussi profond! Ce sera le tour du Conseil National de se prononcer à nouveau sur ces questions dès la prochaine session.

En revanche, le Conseil National ayant pu se rallier aux décisions du Conseil des Etats en ce qui concerne le Code pénal militaire, celui-ci a trouvé sa forme définitive. La voie est donc libre pour que les Chambres fédérales entreprennent enfin la discussion du Code pénal fédéral, auquel nos Sociétés féminines s'intéressent depuis si longtemps.

A. LEUCH.

refoulements, du gaspillage nerveux, on développera chez la jeune fille l'esprit de pureté, le sens de la dignité féminine, on la laissera se passionner pour les nobles causes et surtout s'élever aux sphères élevées de la morale et de la religion. Alors, l'auteur conclut, comme ses prédécesseurs, que l'âge ingrat, bien dirigé, deviendra « l'âge d'or » de la vie féminine! M. E.

T. COMBE: *Quatre brins de trèfle*. 1 broch. éditée par la Ligue suisse des femmes abstinentes. En vente à la Librairie des Semailles, rue Pépinet, 4, Lausanne, et chez M^{me} B. Curchod, Pontaise, 5, Lausanne.

Il faut un art consommé pour traiter un sujet en quelques pages, et T. Combe y est passée maître. Rien ne vaut une de ces brochures comme lecture à haute voix, pour des adultes au moins autant que pour des adolescents.

La dernière vient au bon moment; peut-être même un peu tard. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des jeunes filles, qui ont rêvé d'un bonheur « rond », « carré » ou « en velours », ont négligé la prudence la plus élémentaire, et ne se sont pas défiées de l'alcool... Ce qui est plus rare, c'est la grand'mère, sa clairvoyance, sa patience, sa fermeté, sa tendresse, pour quatre petites-filles en quête de bonheur.

A lire donc dans toutes les sections de la Croix-Bleue, de l'Espoir aîné; à donner à toute jeune fille sortant du catéchisme. On fera lire cette brochure aux grands garçons aussi. Ils sauront alors ce que pensent d'eux leurs mères, leurs sœurs, leurs « amies », lorsqu'eux-mêmes ne sont pas abstinents, et qu'elles ont lu T. Combe. Et si j'étais un quatuor de jeunes filles, et si T. Combe était la précieuse mère-grand de la page 32, second alinéa, je sais bien ce qui arriverait à T. Combe... M.S.